

FÉDÉRATION DES LOISIRS-DANSE DU QUÉBEC

**RÈGLEMENTS RELATIFS
AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES
EN STYLE SOCIAL**

En vigueur du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVERTISSEMENTS PRÉLIMINAIRES	2
ADRESSES	3
CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS.....	4
CHAPITRE II : DÉFINITION	5
DESCRIPTION DES CLASSES ET DES CATÉGORIES (tableau).....	6
CHAPITRE III : ADMISSIBILITÉ À LA COMPÉTITION	11
ADMISSIBILITÉ À UNE CLASSE	12
SYSTÈME DE POINTAGE	13
TENUE VESTIMENTAIRE.....	15
CHAPITRE IV : ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION	16
CHAPITRE V : NORMES PERTINENTES AUX OFFICIELS DE LA COMPÉTITION	18
CHAPITRE VI : AVERTISSEMENT ET DISQUALIFICATION.....	20

AVERTISSEMENTS PRÉLIMINAIRES

1. Interprétation

Seul le Comité de danse sociale (C.D.S.) de la Fédération des loisirs-danse du Québec a juridiction sur tout point de litige concernant l'application des règlements de compétition.

2. Dérogation

Toute dérogation à ces règlements de la part d'un professionnel ou d'un amateur, sera portée par le comité de danse sociale à l'attention du comité de discipline de l'association concernée.

3. Définition d'un membre

Un professeur est membre de la C.P.D.D.S.Q. dès qu'il est diplômé en danse de style social ou international, de la C.P.D.D.S.Q. ou de toute autre organisme reconnu par la C.P.D.D.S.Q. (CDTA, ISTD, IDTA) et a payé sa carte de membre de la C.P.D.D.S.Q.

4. Exclusivité

En danse sociale, les couples amateurs provenant d'un professeur de la C.P.D.D.S.Q. sont tenus de participer exclusivement aux compétitions sanctionnées par la C.P.D.D.S.Q.

ADRESSES

FÉDÉRATION DES LOISIRS-DANSE DU QUÉBEC (F.L.D.Q.)

a/s Comité de danse sociale

1057, 36^e avenue
Montréal (Québec)
H1A 3J8

**CORPORATION DES PROFESSEURS DIPLÔMÉS EN DANSE ET DANSE SPORTIVE
DU QUÉBEC (C.P.D.D.S.Q.)**

a/s Bureau des communications
1307, rue Legendre Est
Montréal (Québec) H2M 1H3

Courriel : cpddsq@outlook.com

Année de référence

L'année de compétition s'étend du 1er mai au 30 avril.

CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS

I.1 Le réseau de compétitions

Les compétitions ont pour but de créer une saine émulation auprès des couples qui désirent se perfectionner. Le couple se mesure d'abord avec lui-même. Il évaluera son évolution technique et tentera de mieux interpréter la musique. Enfin, il se mesurera à d'autres couples et son esprit sportif lui permettra d'accepter la décision des juges. Le réseau des compétitions vise à choisir les champions de chaque niveau dans chacune des catégories.

I.1.1 Compétitions officielles

Toutes les compétitions réunissant des élèves de plus d'un professeur, de plus d'une école ou de plus d'un centre de loisirs, seront automatiquement reconnues officielles et soumises à l'ensemble des présents règlements.

Les compétitions dites "Inter-école" pourront être exemptées de certains règlements suite à un appel au Comité de danse sociale.

Advenant qu'il n'y ait pas de représentant du C.D.S. disponible pour assister à une compétition sanctionnée, le C.D.S. pourra mandater un membre de l'école de formation de la C.P.D.D.S.Q. ou un membre du conseil d'administration de la C.P.D.D.S.Q.

Le C.D.S., par son représentant dûment mandaté, voit au respect des règlements. S'il y a litige, le représentant du C.D.S. rencontrera le président du jury et le ou les organisateurs afin de prendre une décision concernant le point de litige.

La décision du représentant du C.D.S. lors des compétitions sera endossée par le Comité.

CHAPITRE II : DÉFINITION

II.1 Classe

La classe est l'indice du calibre de la compétition. La classe d'un couple est déterminée par le plus avancé des deux partenaires, à l'exception de la classe AM-AM.

II.2 Catégorie

La catégorie est définie par le groupe de compétiteurs ayant droit quant à leur âge de compétitionner entre eux.

Dans les catégories juvénile (0-11 ans) et junior (12-17 ans), deux (2) filles peuvent danser ensemble.

La catégorie d'un couple est déterminée par l'âge moyen des deux partenaires en se basant sur la date de naissance des deux partenaires, en tenant compte des années, mois, jours. Le calcul d'âge pour déterminer la catégorie est effectué à la date de la première compétition du couple.

Pour les couples dont la moyenne d'âge est entre 40 et 49 ans, ils doivent choisir, lors de leur première compétition, s'ils s'inscriront en 30 ans et plus ou en 40 ans et plus, et maintiendront ce choix pour toute la saison.

La nouvelle catégorie 50 ans et plus offre la possibilité, aux couples dont la moyenne d'âge est de 50 ans et plus, de pouvoir s'inscrire dans une des catégories 30 ans et plus, 40 ans et plus ou 50 ans et plus. Ce choix pourra varier d'une compétition à l'autre mais demeurera fixe une fois l'inscription faite pour une compétition donnée.

II.3 Carte de droits de compétitionner

Tout compétiteur doit payer son droit de compétitionner dix (10) jours avant l'événement.

II.4 Calcul de l'âge

Tout au long de la saison, l'âge est également recalculé à la date de la compétition en cours et advenant une majoration de l'âge, la note du paragraphe suivant s'applique.

Lorsqu'un couple verra sa moyenne d'âge augmenter en cours d'année, il devra immédiatement choisir de changer de catégorie d'âge ou attendre la saison suivante et, maintenir ce choix pour la saison en cours.

RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL

II.5 Description des classes et des catégories

Danses par catégorie / classe	Figures	Juvenile (0 - 11)	Junior (12 - 16)	Jeune Adulte (17 - 29)	Adulte (30 et plus) ***	Adulte (40 et plus) ***	Adulte (50 et plus) ***
Débutant Moderne	1 - 5 **	V F	V F	V F	V F	V F	V F
Débutant Latin	1 - 5	C S w	C S w	C S w	C S w	C S w	C S w
Préliminaire M.	1 - 5 **	V F	V F	V F	V F	V F	V F
Préliminaire L.	1 - 5	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w
Intermédiaire M.	1 - 9	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T
Intermédiaire L.	1 - 9	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w
Bronze Moderne	1 - 12	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T
Bronze Latin	1 - 12	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w
Argent Moderne	1 - 24 *	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T
Argent Latin	1 - 24 *	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w
Or Moderne	1 - 33 *	V F T	V F T		V F T		
Or Latin	1 - 33 *	C R S S w	C R S S w		C R S S w		
Ouvert Moderne	Aucune restriction	V F T	V F T		V F T		
Ouvert Latin		C R S S w	C R S S w		C R S S w		
AM-AM Moderne	Selon la catégorie	V F T (selon la classe)					
AM-AM Latin		C R S S w (selon la classe)					

* Pour les classes Argent et Or, vous pourrez utiliser les figures suivantes qui sont ajoutées dans les danses indiquées:

Valse: Progressive chassé (départ en position promenade)

Fox Trot: Reverse turn, Natural turn et Three step

Samba: Le groupe suivant **devra être utilisé intégralement** et avec le **rythme (S Q Q)** seulement:

Reverse turn (avec Roll) pour 5 mesures,

Back rock pour 3 mesures,

Natural Roll pour 5 mesures et

Open rocks pour 3 mesures.

** Pour les classes Débutant et Préliminaire, la « Balance à gauche et à droite » sont permises.

*** Voir précisions concernant ces catégories à la page précédente à l'item II.2.

RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL

*** Pour les classes Argent et Or, les figures du nouveau standard d'argent seront utilisées dans les danses indiquées ci-dessous selon les commentaires:**

Cha Cha:	Seulement les figures du nouveau standard seront acceptées.
Rumba:	Seulement les figures du nouveau standard seront acceptées.
Samba:	Seulement les figures du nouveau standard seront acceptées.
Triple swing:	Seulement les figures du nouveau standard seront acceptées.
Merengue:	Seulement les figures du nouveau standard seront acceptées.
Mambo:	Seulement les figures du nouveau standard seront acceptées.
Valse:	Seulement les figures du nouveau standard seront acceptées.
Foxtrot :	Seulement les figures du nouveau standard seront acceptées.
Tango :	Seulement les figures du nouveau standard seront acceptées.

Tous les ajouts apportés lors d'un congrès seront acceptés dans leur intégralité.

RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL

II.5 Description des classes et des catégories

Danses par catégorie / classe	Figures	Juvenile (0 - 11)	Junior (12 -16)	Jeune Adulte (17 - 29)	Adulte (30 et plus)	Adulte (40 et plus)	Adulte (50 et plus)
CHAMPIONNATS BRONZE – ARGENT – OR							
*** Bronze Juv.-Jun.	1 - 12	Au choix Sauf merengue et mambo					
*** Bronze J.A.-Ad.	1 - 12			Au choix Sauf merengue et mambo			
*** Argent Juv.-Jun.	1 - 24 *	Au choix Sauf merengue et mambo					
*** Argent J.A.-Ad.	1 - 24 *			Au choix Sauf merengue et mambo			
*** Or Juv.	1 - 33 *	Au choix					
*** Or Jun.-JA-Ad.	1 - 33 *		Au choix				
CHAMPIONNATS MERENGUE / MAMBO							
Juv.- Jun.	1-33	Merengue et/ou Mambo					
J.A. - Ad.	1-33			Merengue et/ou Mambo			
Pour tous	1-33	Merengue et/ou Mambo					
CHAMPIONNAT CIRCUIT-CORPO							
Pour tous	1-33	Au choix mais 1 danse moderne et 1 danse latine obligatoirement					
CHAMPIONNAT OUVERT							
Pour tous	Jusqu'à Licentiate	Au choix 1 ou 2 danses dans les danses suivantes : Valse viennoise - Paso Doble					

- Le système de pointage n'est pas applicable pour les championnats. Ces compétitions sont au choix de tout organisateur.
- Pour le championnat Merengue / Mambo, l'organisateur peut tenir un championnat par danse ou pour les deux danses et il peut également tenir une seule catégorie ouverte à tous ou le diviser selon les catégories d'âge suivantes : juvénile-junior et jeune adulte-adulte.
- Pour le championnat Circuit-Corpo, l'organisateur doit tenir une danse moderne et une danse latine obligatoirement.
- Aucun championnat pour la classe AM-AM. Seul le championnat Merengue-Mambo est disponible pour la classe Ouvert.
- * Voir note * aux pages précédentes concernant les figures ajoutées et les standards à utiliser pour les classes Argent et Or.

ATTENTION : La note concernant les championnats spéciaux et les notes * concernant les championnats Bronze, Argent et Or se retrouvent à la page suivante.**

RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL

Note concernant les championnats spéciaux :

Tout championnat ne doit inclure qu'une seule classe, c'est-à-dire ne pas chevaucher bronze et argent ou argent et or. Advenant qu'un championnat autre que le circuit-corpo regrouperait plus d'une classe, il devra obligatoirement être ouvert à tous. Toutefois, celui-ci pourrait être divisé par les catégories d'âge suivantes : juvénile-junior et jeune adulte-adulte. **De plus, ce type de championnat devra préalablement avoir été autorisé par le Comité de danse sociale suite à la réception d'une demande écrite définissant le championnat en question.**

Les notes * concernant les championnats Bronze, Argent et Or :**

- *** Un choix de danse peut être possible pour les championnats.
- *** Un compétiteur ne peut compétitionner dans les six (6) catégories. Le système de pointage n'est pas applicable dans ces six catégories. Ces six compétitions sont au choix de tout organisateur.
- *** Les couples de catégorie "Débutant, préliminaire, intermédiaire et bronze" qui désirent compétitionner dans la catégorie "Championnat Bronze juvénile-junior" ou dans la catégorie "Championnat Bronze jeune adulte-adulte" doivent demeurer dans la catégorie Bronze, **ils n'ont pas accès** à la catégorie "Championnat Argent" ou "Championnat Or".

II.6 Position de départ

II.6.1 Pour toutes les classes Argent et moins, tout départ peut se faire s'il respecte toute portion de figure telle que décrite au code des standards.

Pour la classe OR et les championnats Merengue et Mambo, tout départ peut se faire s'il respecte toute portion de figure telle que décrite au code des standards, sans toutefois tenir compte des positions de danse.

II.7 Style libre

II.7.1 **Pour les classes Débutant, préliminaire, intermédiaire, bronze, pré-argent, argent et plus ainsi que pour tous les championnats, le style libre est permis.** L'expression "style libre" signifie que les figures ou parties de figures doivent être exécutées telles que décrites au code des standards, y compris les options d'enchaînements faisant parties de notes ou du document produit par le comité pédagogique de l'E.F.C.P.D.D.S.Q. et de tous les ajouts (dans leur intégralité) lors d'un congrès relativement au style libre; incluant les rubriques importantes du code, soit: direction de pieds, position de danse, rythme, angle de tour, port de bras. Excluant l'emprunt de figure ou partie de figure d'un autre standard (sauf les exceptions permises), d'un autre niveau ou d'une autre danse.

Toutefois, pour la classe OR et les championnats Merengue et Mambo, le "style libre" permet de modifier **les positions de danse seulement.**

CHAPITRE III : ADMISSIBILITÉ À LA COMPÉTITION

III.1 Généralités

III.1.1 Les compétitions sont ouvertes à tout amateur qui suit des cours d'un professeur diplômé, membre en règle de la C.P.D.D.S.Q. en style social à la date de la compétition et ce, également pour la classe invitation. Ainsi, seulement les professionnels membres en règle de la C.P.D.D.S.Q. en style social peuvent inscrire des amateurs aux compétitions en style social.

III.1.2 **Tout compétiteur doit individuellement être membre en règle de la F.L.D.Q., qui est un droit de participation aux compétitions de l'année et ce, dix (10) jours avant la compétition.**

III.1.3 Les deux partenaires formant un couple doivent individuellement être admissibles dans une classe d'une catégorie pour se présenter en compétition dans la classe de cette catégorie. Le couple doit être constitué d'un homme et d'une femme à l'exception des catégories Juvénile et Junior (Voir article II.2). Le couple doit habituellement être constitué des deux mêmes partenaires à tous les niveaux d'une compétition mais il y a possibilité qu'un couple soit formé de partenaires différents ainsi un homme ou une femme pourrait danser avec deux partenaires différents (Ex. une personne en moderne et une autre personne en latin). Toutefois, ce couple pourra participer au championnat Circuit Corpo mais ses points ne pourront être compilés.

III.1.4 Chaque couple doit se présenter dans une seule classe lors d'un événement. Dès que le couple participe à une classe, il ne peut plus désormais se présenter dans une classe inférieure. Il est bien entendu que les classes moderne et latine sont considérées séparément.

Ex.: Un couple ne peut participer lors d'une compétition à la classe Débutant et au Préliminaire moderne; mais un couple peut participer au Préliminaire moderne et à l'Intermédiaire latin.

Pour le niveau des classes, se référer au tableau II.5.

III.1.5 Un individu ayant participé à une compétition en style international ou en american style (officielle ou non) comportant des danses dites modernes ou latines ne pourra se présenter dans une compétition officielle en style social sauf dans la classe Ouvert.

III.1.6 Réintégration

S'il le désire, un individu peut réintégrer la compétition en style social mais il doit au préalable en faire la demande au Comité de Danse Sociale. Le Comité de Danse Sociale évaluera dans quelle classe cet individu peut compétitionner.

III.1.7 L'autorité responsable des cas litigieux ou en suspens est le C.D.S.

III.2 ADMISSIBILITÉ À UNE CLASSE

III.2.1 Changement de classe (toutes les classes y compris la classe débutant)

Un couple peut rester dans sa classe tant qu'il n'a pas participé à une compétition de classe supérieure (voir article III.1.4).

De plus, dès qu'il a accumulé douze (12) points, il peut passer immédiatement à la classe supérieure ou lors de l'année suivant l'obtention du maximum de points.

III.2.2 Classe invitation

Un couple en classe invitation doit obligatoirement être en cours de groupe et ne pas avoir suivi de cours privé. Si cette règle n'est pas respectée, le président du jury et/ou le représentant du CDS pourra décider que le couple passera, dès la compétition suivante, à la classe Débutant.

Aucune carte de membre requise.

Un couple peut rester dans sa classe tant qu'il n'a pas participé à une compétition de classe supérieure (voir article III.1.4). Aucun point n'est cumulé mais le couple devra obligatoirement changer à une classe supérieure à la saison suivante.

Les catégories d'âge sont les mêmes que pour la classe débutant. Pour cette classe, les figures du standard Bronze sont permises et les deux danses permises sont chacha et triple swing.

III.2.3 Classe invitation fermée

Les critères sont les mêmes que pour la classe invitation sauf que cette classe n'est ouverte qu'aux élèves de l'organisateur.

RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL

III.2.4 Classe AM-AM

Il s'agit d'une classe où un compétiteur amateur de classe identique ou supérieure fait danser un partenaire amateur. La classe et la catégorie sont déterminées par le compétiteur qui est jugé et ils ne peuvent participer à aucun championnat. Le Comité de Danse Sociale ne tiendra pas compte du niveau de danse d'un compétiteur de la classe AM-AM lorsqu'il fera son entrée dans le circuit officiel. Le dossard devra être porté par celui ou celle qui est jugé.

III.2.5 Pointage (pour les classes débutant à bronze inclusivement)

Lors d'une compétition, s'il y a six (6) couples et plus, l'accumulation des points sera comptabilisée que sur les trois premières positions, de la façon suivante:

1 ^{ère} position	3 points
2 ^e position	2 points
3 ^e position	1 point.

L'accumulation des points se fera uniquement s'il y a six (6) couples ou plus.

Le système de pointage ne s'applique pas pour les classes Argent, Or et Ouvert.

Les points sont comptabilisés par individu et non par couple. Le pointage des compétiteurs se fait sur ordinateur à la Fédération des Loisirs-Danse du Québec.

La vérification des listes avant toute compétition et la vérification des compétiteurs lors de la compétition seront faites par un des membres du Comité de danse sociale de la Fédération des Loisirs-Danse du Québec.

III.2.6 Après entente avec le représentant du Comité de danse sociale (C.D.S.), un couple qui se trouve inscrit seul dans une classe d'une catégorie peut se présenter et être jugé dans une catégorie différente, s'il le désire, selon les normes suivantes:

1. De Juvénile à Junior
2. De Junior à Jeune Adulte
3. De Jeune Adulte à 30 ans et plus, et vice-versa
4. De 40 ans et plus à 30 ans et plus et s'il n'y a pas de 30 ans et plus, il aura la possibilité de transférer au Jeune Adulte.
5. De 50 ans et plus à 40 ans et plus et s'il n'y a pas de 40 ans et plus, il aura la possibilité de transférer au 30 ans et plus et s'il n'y a pas de 30 ans et plus, il pourra transférer au Jeune Adulte.

Le couple transféré est sujet à l'accumulation de points comme s'il dansait dans sa catégorie. L'organisateur et le représentant du C.D.S. effectueront les transferts avant la compétition.

RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL

III.2.7 Dans le cadre des compétitions officielles pourra se tenir un championnat par danse en mambo et en merengue pour amateur en style social.

Les couples qui participeront aux championnats Merengue et Mambo devront s'en tenir aux standards Bronze, Argent et Or. Aucun couple en style international ou american style ne peut y participer.

Si de tels championnats sont organisés, ils pourront être tenus en une seule catégorie ouverte à tous ou selon les deux catégories d'âge telles que décrites ci-dessous et ce, dans un seul niveau :

CATÉGORIE

Juvenile, junior	0 à 16 ans
Jeune adulte, Adulte	17 ans et plus

III.3 Tenue vestimentaire

Les pénalités quant à la tenue vestimentaire relèvent du représentant du CDS.

Niveau débutant et préliminaire

Pour la femme: Les restrictions seront les suivantes:

- Pas de pantalon,
- pas de tissu jeans,
- pas de paillette, pas de pierre et pas de plume, pas de frange,
- longueur minimale : mi-cuisse,
- pas de suivez-moi dans la catégorie moderne
- pas d'accessoire avec paillette et pierres.

Pour l'homme: Le seul costume permis sera:

- **pantalon noir (pas de tissu jeans), chemise blanche ou noire unie (ton sur ton) à manches longues,**
- **col roulé ou chandail de couleur noire opaque à manches longues,**
- **ceinture noire en cuir,**
- **boucle ou cravate permise,**
- **petite veste en moderne permise.**

Niveau intermédiaire, bronze, argent et or

En moderne:

Pour la femme: Aucune restriction.

Pour l'homme: habit, pantalon, chemise, veste, débardeur (exception faite pour le coat à queue).

En latin: Aucune restriction.

Pour TOUS:

Toutefois, concernant l'habillement des femmes, elles devront tenir compte de la note suivante: Le fessier (rond de fesse) doit être entièrement recouvert en tout temps. Tanga (J.String) interdit. Un avertissement pourra être donné aux femmes s'il est considéré que leur tenue ne couvre pas suffisamment le fessier ou le buste.

Lors de la remise des trophées, il est strictement interdit de porter un vêtement publicisant une école ou un studio de danse. De plus, il serait grandement apprécié et fortement suggéré que les compétiteurs conservent leurs costumes pour la présentation des trophées.

CHAPITRE IV : ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

IV.1 ADMISSIBILITÉ À L'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

IV.1.1 Seulement les membres en règle de la C.P.D.D.S.Q. ont l'autorisation d'organiser une compétition en style social de la F.L.D.Q. L'octroi de la sanction en social ne permet aucune autre forme de social ou de style de danse s'y rapprochant.

IV.1.2 Toute personne ou organisme désirant organiser ce genre de compétition doit au préalable faire parvenir son formulaire dûment complété au C.D.S., **entre le 7 mai et le 14 mai 2017**, afin d'obtenir l'autorisation de cette compétition pour la saison 2017-2018 qui s'échelonne du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 et pour la première moitié de saison 2018-2019 s'échelonnant du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2018.

IV.1.3 Le Comité de danse sociale (C.D.S.) se réserve le droit de sanctionner une compétition par école de danse par année et ce, pour la saison 2017-2018 autant que la première moitié de la saison 2018-2019.

IV.1.4 Après acceptation de la sanction, l'organisateur devra faire parvenir un chèque au montant de 200,00 \$ à la F.L.D.Q. pour les frais inhérents à la sanction de 50,00 \$ et au Circuit-Corpo de 150,00 \$ et ce, pour la saison 2017-2018 et la première moitié de la saison 2018-2019. Toute demande reçue hors délai fera l'objet d'une analyse par le C.D.S. et une amende de 100,00 \$ pourra être réclamée dû au retard.

IV.1.5 Tout organisateur doit obligatoirement ouvrir toutes les classes en moderne et en latin.

IV.1.6 Tout organisateur devra faire ce qui suit:

Description	À quel moment
⇒ Faire parvenir au C.D.S. une liste des compétiteurs.	Cinq (5) jours avant la date de la compétition.
⇒ Fournir au représentant du C.D.S. une copie de la régie.	Sur place, au début de l'événement.
⇒ Avertir le représentant du C.D.S. lors de l'ajout d'un compétiteur pour vérifier son admissibilité à la compétition.	Lors de l'événement, avant que le compétiteur ne participe.
⇒ Remettre au représentant du C.D.S. une liste des compétiteurs présents lors de l'événement.	Le soir même de l'événement.
⇒ Remettre au représentant du C.D.S. la compilation comprenant le nom et le numéro de chacun des finalistes.	Le soir même de l'événement.
⇒ S'assurer qu'un fichier des résultats de compétitions lui soit remis et une copie à la Corporation en vue d'être déposé sur le site de la Corporation et/ou celui du producteur. Nulle autre personne n'est autorisée.	Le plus rapidement possible après l'événement.

RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL

IV.2 NORMES PERTINENTES À L'ORGANISATION

IV.2.1 Avant chaque compétition, on informera le public de la classe et de la catégorie des compétiteurs.

IV.2.2 Avant le début de la compétition un représentant, dûment mandaté par le C.D.S., devra avoir vérifié l'admissibilité des couples dans chaque classe de chacune des catégories. Cette vérification est faite avant même que les compétiteurs puissent être en possession de leur numéro de compétition.

IV.2.2.1 Seul l'organisateur d'une compétition est en droit de refuser un couple en retard (selon la date d'inscription, ou bloc horaire de la journée de compétition).

IV.2.3 L'organisateur d'une compétition devra fournir des salles d'habillage convenables et autant que possible distinctes pour les femmes et les hommes.

IV.2.4 L'organisateur se doit de tenir la compétition si seulement deux (2) couples déjà inscrits se présentent la journée même de la compétition.

IV.2.5 L'organisateur peut faire exécuter plusieurs catégories/classes à la fois, tout en ne dépassant pas huit (8) couples.

Il ne peut diviser le plancher de danse indépendamment des classes ou catégories. De plus, la sanction demandera une grandeur de plancher minimale de 35' x 65'.

IV.2.6 Le C.D.S. propose qu'il y ait présence d'une personne de la Croix rouge ou de l'Ambulance St-Jean sur place lors de la tenue de la compétition.

IV.2.7 Minutage des rondes en compétition

Pour toute ronde de douze (12) couples et plus, un minimum d'une minute et demie (1 min. 30 sec.) devra être alloué pour juger.

IV.2.8 Championnats

Obligatoire : Tous les championnats doivent alterner avec des classes d'âge différentes.

IV.2.9 La remise de trophées pour les classes juvéniles et junior devra se faire avant 22h00 sauf pour la catégorie Circuit-Corpo et pour les championnats ouverts à tous.

**CHAPITRE V :
NORMES PERTINENTES AUX OFFICIELS DE LA COMPÉTITION**

Pour toute compétition, l'organisateur doit respecter les normes fixées quant au nombre de juges officiels et de compilateurs.

V.1 Juges officiels

V.1.1 Les juges officiels incluant le président du jury sont tous des professeurs membres en règle de la C.P.D.D.S.Q et diplômés en social moderne pour le moderne et en social latin pour le latin.

V.1.2 L'organisateur pourra inviter un maximum de deux juges en style international pour juger le style social. Toutefois, il ne pourra y avoir qu'un seul juge invité dans un panel.

V.1.3 Un panel de juges ne doit pas contenir deux (2) membres d'une même famille ou embauchés par un même studio.

V.1.4 Un juge ne devra avoir aucun lien de parenté avec un compétiteur pour juger dans les finales. De plus, un juge ne pourra juger son enfant ou petit-enfant pour toutes les rondes.

V.1.5 Lors des finales du Circuit-Corpo, en moderne et en latin, le panel doit être formé de juges n'ayant pas d'élèves sur le plancher. Ce panel sera formé par le président du jury. S'il y a une difficulté pour l'application, un tirage au sort sera effectué pour compléter le panel parmi les juges ayant des élèves sur le plancher.

V.1.6 Les rangs accordés par les juges et les pénalités sont indiscutables et sans appel et ce, autant de la part du professionnel que de l'amateur.

V.1.7 Il est obligatoire d'avoir un minimum de cinq (5) juges pour toutes les rondes.

V.2 Compilateurs officiels

V.2.1 Sont compilateurs officiels les membres en règle de l'association des compilateurs en danse (A.C.D.). Les compilateurs devront faire contre-signer leurs feuilles de compilation par un juge détenant le titre de compilateur officiel (juge vérificateur). C'est ce dernier qui est responsable de la compilation et ne peut cumuler deux tâches.

V.2.2 Le système informatisé de l'École de formation de la C.P.D.D.S.Q. pour la compilation sera réservé, en priorité, pour les compétitions faisant partie du Circuit-Corpo.

V.2.3 Le président du jury ou le juge vérificateur, le cas échéant, est responsable de la compilation.

RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL

V.3 Juge pénalisateur

V.3.1 Lors de chaque compétition, un membre de l'E.F.C.P.D.D.S.Q. sera officiellement demandé comme juge pénalisateur.

V.3.2 Comme pour les juges, le juge pénalisateur ne pourra agir comme pénalisateur lorsque son enfant ou un membre de sa famille participera à la ronde.

V.4 Nombre de juges et compilateurs

V.4.1 Règle générale : Le nombre de juges devrait être impair.

V.5 Normes à suivre pour tous les organisateurs de compétitions

V.5.1 Pour les compétitions organisées par deux (2) professeurs et plus, il doit y avoir un minimum de trois juges, incluant le président du jury.

V.5.2 L'organisateur est tenu d'engager comme président du jury une personne ayant le titre de compilateur officiel et être membre en règle de la C.P.D.D.S.Q. Le compilateur de la compétition doit, par contre, être compilateur officiel et membre en règle de la C.P.D.D.S.Q.

V.5.3 **Quels que soient les moyens techniques utilisés pour effectuer la compilation, la présence d'un compilateur officiel est exigée.**

V.6 Président du jury

V.6.1 Le président du jury a pleine autorité sur le déroulement de la compétition. Il peut intervenir pour toutes anomalies affectant le compétiteur, à tous les niveaux. Toutefois, **en cas de litige**, on se réfèrera au 4^e paragraphe de l'article I.1.1 à la page 4, où l'on donne **la pleine autorité pour prendre la décision au groupe formé du représentant du CDS, du président et du ou des organisateurs.**

V.6.2 Le président du jury a un droit de **disqualification** et pourrait ainsi retirer un couple qui n'est pas sur la musique.

V.6.3 Le président du jury doit être maître en danse sociale et compilateur officiel.

V.7 Régisseur

V.7.1 Le régisseur ne peut interchanger l'ordre des danses, ne peut jumeler une classe et/ou une catégorie inappropriée sans l'autorisation du président du jury.

CHAPITRE VI : AVERTISSEMENT ET DISQUALIFICATION

VI.1 AVERTISSEMENT

VI.1.1 Un avertissement est un avis donné à un couple ayant commis une infraction aux règlements régissant la compétition.

Procédures

VI.1.2 Seul le juge pénalisateur est habilité à notifier au président du jury une dérogation au standard.

VI.1.3 Le président du jury ou le juge pénalisateur analyse l'avis et procède, s'il juge qu'il y a eu infraction.

VI.1.4 Le président du jury ou le juge pénalisateur voit à ce qu'un couple qui a commis une infraction en soit avisé immédiatement après la ronde où l'infraction a été relevée.

VI.1.5 Un avertissement n'est pas une pénalité.

VI.1.6 DISQUALIFICATION

Lors des rondes éliminatoires, le couple reçoit un avertissement pour l'infraction commise. Advenant que la même infraction est reproduite lors d'une ronde subséquente, une pénalité sera appliquée.

VI.1.7 Lorsqu'il n'y a qu'une finale, le couple est automatiquement pénalisé pour l'infraction commise.

VI.1.8 L'application des pénalités se fera selon l'extrait suivant du document intitulé "Règlements relatifs à la compilation des pénalités aux compétitions officielles". Ce document a été fourni par l'Association des compileurs.

4. Compilation des pénalités

4.1 *Les pénalités ne sont compilées que pour le quart de finale, la semi-finale et la finale.*

4.2 Quart et semi-finale

Pour chacune des pénalités relevées en quart et/ou en semi-finale, un couple perd un nombre de points égale au nombre de juge.

Ex. : Pour une compétition à 5 juges, le couple perd 5 points par pénalité.

4.3 **Finale**

4.3.1 **Pour une danse**

En finale, pour chacune des pénalités dans une même danse, le couple perd un rang.

Ex.: Un couple classé 2^{ième} en valse sera automatiquement classé 3^{ième} s'il a une pénalité et 4^{ième} s'il a deux pénalités.

Note : Les autres couples conservent leur position.

4.3.2 **Égalité du sommaire des danses**

En finale au sommaire des danses, si un couple pénalisé se retrouve en égalité avec un ou plusieurs couples et qu'il faille faire appel au règlement de compilation no 11 pour briser l'égalité, le couple pénalisé se verra automatiquement attribuer la dernière place de l'égalité avant même l'application du règlement no 11. (mais après celle du règlement 10).

Si deux ou plusieurs couples pénalisés se retrouvent en égalité et qu'il faille appliquer le règlement no 11, il se produit de deux choses l'une:

- *si un des couples a un plus grand nombre de pénalisés, il est classé dernier;*
- *si tous les couples ont un même nombre de pénalités, il faut appliquer le règlement no 11 à ces couples, mais à ces couples seulement.*

VI.1.9 Éthique des compétiteurs

Tout compétiteur s'inscrivant dans une catégorie avant ou lors d'une compétition, doit aviser l'organisateur s'il est dans l'impossibilité d'y participer ou qu'il a décidé, pour quelque raison que ce soit, de ne plus y participer.

Un compétiteur ne respectant pas cette éthique risquera une suspension de son droit de compétitionner.